L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION DU QUÉBEC

LES ACTES DU COLLOQUE

"DES DROITS POUR LES JEUNES"

organisé par

L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION DU QUÉBEC

en collaboration avec

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

LEGISLATIVE LIBRARY OF ONTARIO
TORONTO
OCT 09 1981
RECEIVED

Mai 1981 Lévis

8182-253 55-1227

1990 ouest, boul. Charest, bureau 220, Québec, Qué. G1N 4K8 Téléphone: (418) 681-0178

104-01067/

Rapport synthèse du colloque tenu à Lévis, le 9 mai 1981

Thème: " DES DROITS POUR LES JEUNES "

Au moment le plus propice du développement social de l'être humain, il est essentiel d'inculquer ches les jeunes, les principes régissant leurs droits, en éveillant leur conscience à l'obligation de respecter les droits des autres.

Présidente par intérim de la Commission des droits de la personne du Québec, madame Francine Fournier a perçu, en milieu scolaire, que les jeunes restreignent leur conception en termes exclusivement de droits fondamentaux, tels la liberté d'expression, le droit à la vie privée, le droit au secret professionnel, la liberté de conscience ou de religion comme s'ils ne bénéficiaient pas des mêmes droits que les autres catégories de personnes.

L'organisme se propose donc de remédier à cette perception incomplète et entend intervenir notamment au niveau de l'enseignement supérieur où l'égalité d'accès est loin d'être acquise, pour éliminer les discriminations institutionnelles fondées sur le sexe ou l'origine socio-économique ou ethnique.

Le "guide d'application en milieu scolaire de la Charte des droits et libertés de la personne", objet actuel de nombreuses consultations, veut rémédier à cet état de choses, prioritairement à l'école secondaire, au moment de l'éveil de la conscience sociale chez les jeunes, de façon à cultiver leur esprit critique et leur faculté de raisonnement, en les rendant capables de critiquer l'information qu'ils reçoivent. Ainsi, le guide offrira une garantie contre le dogmatisme.

Les jeunes, concluait Madame Fournier, ne sont point des demi-personnes, ni des personnes "inachevée". La connaissance de leurs droits est un préalable à la promotion de ces mêmes droits.

UNE DIMENSION DES DROITS

Le sous-ministre adjoint à l'Education, monsieur André Beaudoin, rappelle que la répression et l'autoritarisme hérités des générations passées, de même que la disparition de nombreux tabous, font maintenant place à un contexte plus humanisant, non pas inspiré par la nostalgie des adultes, mais par les aspirations propres des jeunes.

A la découverte de cette liberté fraichement acquise, succède la peur. Les jeunes découvrent que leur milieu familial, leur milieu scolaire et le marché du travail, malgré cet espèce de libéralisme, semblent perpétuer un lien de "liberté-autorité" au lieu de leur permettre d'évoluer dans un concept de "liberté-responsabilité".

Il n'y aura ni charte des droits, ni politique qui vaillent, à la mesure des jeunes des années 1980, à moins que les éducateurs fassent preuve d'une immense tendresse, exempte de paternalisme, pour communiquer leur goût et leur besoin de transmettre le savoir entre les générations.

L E S A T E L I E R S

"Les institutions scolaires permettent-elles l'exercice concret des droits des jeunes?"

L'enthousiasme des jeunes, soulevé dans un premier atelier par les animateurs de la Commission des droits de la personne sur les promesses du document intitulé "Guide d'application en milieu scolaire de la Charte des droits et libertés de la personne", fut modéré par des situations vécues qu'ils exposent.

Les représentants étudiants identifient plusieurs facteurs portant atteinte à leur intégrité physique: l'aspect intérieur de l'école, le bruit, l'environnement, la surpopulation, le désoeuvrement par rapport aux activités étudiantes, le gigantisme de l'école, la durée et parfois un itinéraire pénible du transport scolaire, la disparité socio-économique des groupes d'élèves, l'agression qu'inspire la présence de gardiens de sécurité ou la formation d'un gang, issue du besoin de se sécuriser.

Ils se sentent opprimés dans leur liberté d'expression, particulièrement dans les travaux scolaires, appréhendant que le professeur les pénalise en évaluant les résultats sur les opinions exprimées si elles ne concordent pas avec les siennes.

Ces participants souhaitent rétablir un consensus des valeurs, en éducation et sur le plan social. Ils espèrent que cette prise de conscience se traduise dans la réalité. La Charte des droits est un outil indispensable, mais dont il faudra éviter le piège du légalisme en s'attardant trop ou seulement à la lettre, faisant abstraction de l'esprit qui l'anime.

Par ailleurs, dans un autre atelier, on déplore le paternalisme de la direction de l'école, ayant une propension à limiter l'autonomie du conseil étudiant à l'accessoire et s'affichant excessivement pointilleuse sur les projets d'importance en se retranchant sur ses appréhensions pour invoquer de faux prétextes à des refus.

La direction allègue le manque de ressources financières pour l'organisation d'activités scolaires et paradoxalement, elle interdit le droit d'organiser des campagnes de financement. Les conseils étudiants disposent bien d'un budget. Or, dans bien des cas, la gestion demeure sous le contrôle de la direction.

DROIT D'EXPRESSION

En plus d'exercer l'auto-censure de leurs opinions par crainte d'avoir à subir les conséquences et la désapprobation d'un professeur dont ils connaissent les idéologies, ils ne se sentent pas toujours libres de véhiculer l'information par la voie de leurs journeaux. Ainsi, relatent-ils, sous prétexte d'une faiblesse de l'orthographe, la direction fera en sorte de reléguer certains textes aux oubliettes.

Une question est demeurée sans réponse: L'exercice du droit d'expression crée-t-il plus d'abus que la privation du droit lui-même, fondé sur l'appréhension d'abus potentiels?

La hantise de ces abus donne ouverture à un autre abus, celui-là généré par une direction qui considère son droit de gérance brimé par l'exercice d'un droit collectif.

Pour obvier, on pourrait toujours songer à la création d'un poste de "protecteur des droits" dans chaque école... mais on craindrait qu'il soit à la solde de la direction. On pencherait par ailleurs vers la formation d'un comité de la Ligue des droits et libertés de la personne, intégré à la structure scolaire, mais l'efficacité n'est pas prouvée, ni exempte d'une influence indue.

ÉTUDIANTES DISCRIMINÉES

En principe, les jeunes filles ont droit d'accès à toutes les options, au même titre que les garçons. Moralement, témoigne une étudiante, ce n'est pas viable. "On se fait niaiser par les garçons".

Cette affirmation est corroborée par le témoignage d'une enseignante. Désireuse de faire vivre aux filles de sa classe un stage de quelques heures dans un atelier de menuiserie, elle se heurta au conformisme du professeur. Ce dernier, pris de panique à l'idée d'accueillir les jeunes filles, s'excusait de la sorte: "Une fille, que voulez-vous qu'elle fasse avec un marteau?".

RÈGLEMENTS DISCIPLINAIRES

La même enseignante soutient que l'élève, soupçonné d'une offense aux règlements, est contraint à comparaître devant une sorte de tribunal accusatoire, dont elle doute même de l'impartialité. L'élève ne bénéficie pas de la présomption d'innocence. La sanction est imposée souvent sur de seules probabilités ou sur la possibilité qu'il aurait pu être fautif. Ceux qui l'accusent et le condamnent se soucient peu d'être en situation de conflit d'intérêt.

Un étudiant s'indigne aussi de règlements simplistes qu'on ne saurait défendre logiquement. Ainsi, son compagnon, âgé de 18 ans, fut expulsé de l'école pour avoir commis la faute de tenir une amie par la main. "Il a acquis le droit de vote, a-t-il commenté, mais il n'a pas le droit de tenir la main de son amie".

VIOLENCE TOLERÉE

Si un atelier a décelé que la violence est tolérée - fort heureusement dans des cas très exceptionnels - les participants attribuent cette violence psychologique à un climat de répression entretenu par le système qui promulgue des règlements de façon unilatérale, sans y associer les autres partenaires et sans se préoccuper s'ils y souscrivent ou non.

VIOLENCE ENTRE ÉLÈVES

Une autre forme de violence subsiste. Cette fois, elle se manifeste entre les élèves. On attribue cette violence à l'organisation physique des écoles, à la trop forte concentration d'élèves à l'intérieur des groupes, à la surpopulation, à la déficience du leadership, aux relations tendues entre les professeurs et la direction, à l'impossibilité de s'isoler à l'occasion du groupe, au manque de responsabilité et au nombre trop considérable d'élèves attitrés à chaque professeur.

Il en résulte un réflexe portant les jeunes à se bousculer et à se quereller entre eux, faute de pouvoir canaliser d'immenses énergies dans la pratique des sports ou d'autres activités requérant leurs forces de créativité et la mise en valeur de leurs aptitudes.

LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Au contenu des cours et à la vie pédagogique en général, les jeunes reprochent une qualité diluée par l'absence d'un moyen d'expression, d'une connaissance, de même que leurs parents, du contenu et des objectifs de l'enseignement.

Les participants s'en prennent en outre à certaines exigences trop rigoureuses de la commission scolaire régionale et du ministère de l'Education.

Face au contenu des cours, les jeunes peuvent-ils réagir? Sont-ils capables de distinguer entre le "caprice" et le "motif valable"? Quel mécanisme peuvent-ils utiliser pour faire valoir leur voix et à quelle instance doivent-ils acheminer leurs doléances?

Voilà autant de questions qu'ils eurent souhaité approfondir, prenant conscience que leurs associations étudiantes étaient privées d'un recours pour influencer les contenus de cours et la pédagogie en général. Leur droit à l'égalité est aussi hasardeusement bafoué par l'administration de certains tests dont ils ignorent la destination.

Pour parvenir à leurs objectifs, les jeunes misent beaucoup sur l'exemple des parents qu'ils pressent de s'engager eux aussi dans les comités d'école ou ailleurs où ils seront en mesure d'influencer les pouvoirs de décision. Cette incitation à imiter leurs parents les amènera eux-mêmes à cultiver leur sens de la critique.

LA CONNAISSANCE DES DROITS

Avant de revendiquer et d'affirmer ses droits, il est essentiel que la jeunesse les connaisse. Qu'en est-il? Un étudiant admet que la direction de l'école, une fois, au début de l'année scolaire, informe les élèves. "Le reste de l'année, a confié ce participant, la direction n'insiste pas davantage".

La Charte des droits et libertés de la personne reflète une image bien harmonieuse. Une jeune fille soutient qu'elle contraste étrangement avec la réalité. Elle déclare: "A l'école, la direction remet la liste des règlements et elle omet d'y annexer la liste de nos droits. J'ignorais jusqu'à maintenant que nous avions des droits". Et un jeune homme ajoutait un peu plus tard: "Comment pourrais-je affirmer que mes droits furent toujours respectés? Je ne puis prétendre qu'on les a brimés; j'ignorais que c'était des droits".

UN SUPPORT ADULTE

Les jeunes souffrent de l'absence d'un support adulte à leurs côtés dans le cheminement de la liberté. Ils expriment le besoin de compter sur des animateurs avec lesquels ils se sentiront en confiance, non pas pour agir à leur place, mais les guider dans cet apprentissage difficile.

Cependant, ils constatent à l'école, que des coupures budgétaires amputent les ressources humaines et techniques, allant même jusqu'à réduire le temps ordinairement alloué à leurs activités.

LES ADULTES TENTENT D'EXPLIQUER

Des adultes présents s'entendent pour affirmer que certaines atteintes aux droits des jeunes sont subordonnées à des coupures budgétaires. C'est avant tout, prétendent ces adultes, une question de mentalité à changer. La situation dans son ensemble, n'est point aussi dramatique, ajoute un participant pour rassurer les jeunes. Il faut favoriser une conscience plus nette des droits à consentir aux uns par rapport aux autres. Nul ne saurait nier, par exemple, le droit d'expression. Cependant, à l'intérieur d'un groupe d'élèves, d'une association, d'un syndicat ou d'un parti, le droit d'expression est assujetti à la personalité des gens, au dogmatisme des dirigeants ou à l'intolérance de l'opinion dissidente ou minoritaire.

Un long processus de civilisation s'impose avant que les droits proclamés dans la Charte des droits et libertés se traduisent par des réalisations tangibles à tous les niveaux, y compris l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Les jeunes doivent affirmer leurs droits sans trop attendre des adultes. Ceux-ci n'ont pas tous vécu un cheminement intellectuel ou social normal et n'ont parfois d'adulte que la morphologie... Dans la même veine, un étudiant enchaîne: "Avant de dire aux jeunes qu'ils ont des droits, encore faut-il que les adultes en soient eux-mêmes informés". Enfin, à ce chapitre, on est convenu d'un exercice des droits axé sur un rapport de réciprocité plutôt que sur une relation d'autorité.

ATTITUDE DES ADULTES ET DES JEUNES FACE A CES DROITS

Cette deuxième question soumise aux participants a débouché sur un message d'espoir malgré, encore une fois, que les réalités quotidiennes aient fait surgir quelques réserves.

Certains participants perçoivent la Charte des droits et libertés comme un "beau cadeau" pour anéantir une conception voulant "qu'un professeur a plus de droits que 25 ou 30 élèves". Mais un "cadeau piégé" aussi qui pourrait éventuellement être l'occasion idéale pour certains administrateurs de raffermir leur autorité en opposant les groupes ou les personnes les uns aux autres selon la vieille théorie "diviser pour régner", à moins qu'on ne veuille procéder prudemment à un exercice rationnel des droits par une pleine "liberté-responsabilité".

Un participant adulte confesse que le guide d'application en milieu scolaire de la Charte des droits et libertés de la personne destiné à servir d'instrument pédagogique au niveau secondaire lui a révélé bien des aspects méconnus des droits. Il recommande que la diffusion du guide soit accompagnée d'une campagne de sensibilisation auprès de la direction des écoles, des enseignants et des parents afin de les préparer à accueillir la charte et d'en assumer pleinement l'esprit parce qu'elle comporte une démarche personnelle, sociale et humaine. Autrement ce guide pourrait envenimer le conflit de pouvoir déjà suffisamment alimenté.

Un adulte a exprimé sa crainte que les jeunes, une fois en possession d'un tel guide, le brandissent comme une arme invincible de revendication et qu'ils en retiennent seulement les droits énoncés, sans connaître la portée des contraintes juridiques ou administratives qu'il comporte. Ce participant insiste pour que le guide soit présenté dans toutes ses dimensions. Cette proposition, interprétée comme un manque de confiance à l'endroit des jeunes, provoque la réaction d'un étudiant. "Craignez-vous que nous allions mettre le feu avec cela demain matin?" Et l'adulte de lui faire part: "Les adultes détiennent encore jalousement l'autorité et l'approche pourrait vous être nuisible".

Un autre adulte voit dans le processus d'implantation de la charte, un long apprentissage de la prise de responsabilité devant s'inscrire dans les objectifs de l'éducation, se basant sur l'actuel climat d'intolérance entre patrons et ouvriers, entre professeurs et administrateurs et aussi bien entre professeurs et élèves. Il souhaite, en milieu scolaire, que les barrières soient levées à partir d'un effort commun de réflexion.

Les étudiants ne se bercent pas d'illusion. Ils affirment être conscients de la nécessité d'une phase préparatoire à la diffusion du guide, d'autant plus que la désaffection actuelle de la masse étudiante par rapport au conseil étudiant, empêcherait une intervention efficace. "Sur papier, nous avons 500 fois plus de droits que dans un passé récent. En réalité, nous avons perdu la moitié de nos droits. Les efforts n'aboutissent pas et les étudiants s'éloignent de leurs porte-parole".

Les mêmes étudiants et étudiantes admettent que leurs droits sont reliés à des responsabilités inhérentes à la charte. Si quelques-uns ne dissimulent pas une certaine méfiance, ils n'en conservent pas moins l'espoir que la charte puisse provoquer des changements, malgré autant de désillusions passées.

Militante dans un comité d'école, une participante endosse le désappointement ressenti à maintes occasions. "On se bat contre tout le monde. Cinq ou six parents viennent à l'assemblée générale. C'est toujours à recommencer. On nous consent des droits et il faut nous battre sans cesse pour les affirmer concrètement et attendre patiemment - et fort longtemps - les résultats de nos démarches, une fois qu'un projet est engagé dans la lourde hiérarchie administrative. Je suis tannée..."

A un étudiant inquiet que la charte en vienne à tourner "en queue de poisson" un participant adulte rétorque: "Il faut parvenir à ce détacher des résultats instantanés et par la répétition des mêmes gestes, poser des jalons qui finissent à la longue par produire des fruits".

D'autre phrases sont à retenir, relativement à l'accueil réservé par des adultes à ce guide des droits et à la charte elle-même:

"La formulation de droits, ça ne dérange personne! Mais le guide pourra à la longue civiliser le milieu scolaire et une éducation "robotisée". Le guide peut engendrer une réflexion qui incitera à réagir aussitôt qu'un droit sera brimé. Il faudra s'incarner des droits car ils existent d'abord à l'intérieur de soi".

Une participante ajouta: "Je respecte mes élèves. Aujourd'hui je m'interroge. Est-ce que je les respecte en les étouffant de mon autorité?"

"Une tâche énorme nous attend. Une boîte de 4,000 élèves, aussi informatisée, peut fonctionner sans les élèves par son système répressif" dit un autre adulte.

En retournant chacun dans leur milieu, les participants ont affirmé une intention de poser des gestes concrets en réaction contre les atteintes aux droits et libertés. Faut-il conclure ce chapitre, en citant un professeur fermement résolu à dénoncer une intervention policière abusive, créant l'impression que 70 pour-cent des jeunes d'une école sont des consommateurs de drogues?

Le président de l'Association d'Education du Québec, monsieur Jean-Claude Rousseau, a donné le ton à cette volonté d'une restauration des droits des jeunes en formulant un message d'espoir, assorti d'un engagement à diffuser et à promouvoir les énoncés de la charte. Dans un an, a-t-il promis, l'association fera une évaluation de la situation pour mesurer le chemin parcouru.

COMMENTAIRES DE QUELQUES PARTICIPANTS

- "J'aimerais que le suivi de cette belle journée prenne vigueur dans le plus bref délai possible".

- "Journée vraiment intéressante! Egalement une journée également enrichissante mais malheureusement trop courte! Heureuse initiative d'inviter des étudiants(es) à ce colloque".

- "La journée dans son ensemble était très réussie. C'était très enrichissant d'être en présence d'individus à part entière et non des professeurs, des cadres, des parents et étudiants au sens stricte du terme. On a tous remarqué que les problèmes sont les mêmes partout, face aux droits des jeunes. Nous avons remarqué que les droits de la personne n'étaient pas observés et qu'il y avait beaucoup à faire.

  Il y a une chose que je déplore, c'est que cette charte n'abolit pas les classes sociales et que cela ne règle pas le problème du droit pour tous à l'enseignement. Je veux dire que les étudiants des classes supérieures ont plus de chance de finir leurs études grâce à des avantages sociaux et surtout économiques ($)".

- "J'ai beaucoup apprécié cette journée.

  Face au guide proposé, je pense qu'il ne suffit pas seulement de bien le présenter dans chacun des milieux; la présentation doit se poursuivre par une application cohérente des droits de la charte. Par exemple, il faut rejoindre chaque agent du milieu (élève, professeurs, directeurs, parents, P.N.E., membres de la communauté, etc.). Il doit aussi y avoir discussion (ou confrontation) entre ces différents agents (de la même façon qu'il nous a été présenté aujourd'hui). Enfin, la communication doit demeurer entre les différents agents pour s'ajuster aux développements dans le vécu de chacun. Je veux partager à un projet éducatif de la personne dans ses droits.

  Pensée: Avant de voir aux droits fondamentaux de la personne, je me dois de voir à ses besoins fondamentaux (besoin d'aimer et d'être aimé, de manger, dormir, d'être utile à quelque chose, de se reproduire et autres).

  Je suis P.N.E. et il est important de ne pas oublier les besoins aux dépends des droits; je porte d'abord attention aux premiers".

- "Personnellement durant ce colloque, j'ai appris beaucoup en ce qui concerne mes droits en tant qu'étudiante. Cependant, j'ai également compris que ces droits s'accompagnaient de responsabilités et pour moi, ce point est très important... Les communications présentées dans les ateliers, devraient être les mêmes (ou semblables) en classe, en sorte que l'on devrait laisser tomber le rôle (étudiant, prof.) pour se retrouver à titre de personne".

  On a des droits, oui! Mais la plupart du temps, on a plusieurs difficultés à les faire valoir! De plus, il faudrait faire prendre conscience aux profs de tous ces droits".

- "La journée fut très intéressante et surtout très enrichissante, mais un sujet très important fut mis de côté ou pas assez abordé alors qu'il aurait du l'être: le PREC.

  Comme je l'ai déjà mentionné, son implantation dans le milieu collégial amènerait des complications à la charte et notamment lorsqu'on y parle de liberté de choix de cours (droit à l'éducation).

  Dans un autre ordre d'idées, je trouve que les invités auraient dû recevoir la charte avant le colloque de façon à ce qu'ils eussent pu répondre au questionnaire de la commission pendant le colloque, en plénière".

- "C'est une journée qui m'a rapporté autant en ressourcement qu'au niveau éducation.

  On a beau dire que toutes ces lois ont une très bonne base et qu'elles seraient supposées d'apporter une certaine sécurité à chaque personne! Mais pour le vrai est-ce qu'on a vraiment cette sécurité? Si on veut sauvegarder son honneur, sa dignité, sa réputation est-ce que l'on a vraiment quelqu'un, un gouvernement qui nous permet cette sécurité? Un seul exemple: le viol! Je crois que cela reste à réfléchir et à être vraiment approfondi. Cette charte a une valeur inestimable mais comment est-elle vraiment au point de vue vécu?"

- "J'ai grandement apprécié la rencontre de ce jour. Surtout avec la présence des étudiants. Nous avons reçu leurs commentaires avec beaucoup d'attention et il me semble que nous sommes plus près l'un de l'autre. Il y a bien des droits qu'ils ne connaissent pas. On note que l'information ne se rend pas toujours à la base. Il est à espérer que cette expérience se renouvellera. Merci pour cette belle journée".

- "Echanges assez intéressants. Cependant, je crains que l'échantillon d'intervenants ne soit pas assez proche des milieux (enfants et parents ordinaires). Le problème de l'application en milieu scolaire semble demeurer entier. Je vois mal les administrateurs scolaires ainsi que les investis ou pouvoir dans nos structures, concéder facilement l'exercice des droits et libertés en milieu scolaires. Si ce n'est pas dérangeant ou si le tout cadre selon les desiderata des directions, les articles seront appliqués et respectés. Autrement, on trouvera toujours des prétextes pour justifier la répression et aussi retarder l'information utile. La Charte des droits et libertés s'appliquera en milieu scolaire malgré la résistance des adultes (de l'autorité! du pouvoir!)".

Pour commentaires ou informations supplémentaires, veuillez communiquer avec:

Michel Simard, directeur général

L'ASSOCIATION D'EDUCATION DU QUEBEC
1990 ouest, boul. Charest, bureau 220
Québec G1N 4K8 (418) 681-0178

Reproduction permise

FORMULE D'ADHESION

Je désire adhérer à l'Association d'Education du Québec, à titre de membre individuel pour l'année 1981-1982.

Ci-joint mon chèque ou mandat poste au montant de 10,00$ couvrant ma contribution pour l'année 1981-1982.

NOM _____

ADRESSE _____

_____ CODE POSTAL _____

TELEPHONE _____

Occasionnellement, je serais intéressé(e) à collaborer au sein des comités de l'Association d'Education du Québec.

oui ___ non ___

DATE _____ SIGNATURE _____

N.B. - S.V.P. détacher et envoyer à l'Association d'Education du Québec.

Vos contributions sont déductibles d'impôt.